



OBJECTIFS DE LA FORMATION

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadre, IDE Coordonnateur et IDE

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

PRIX DE LA FORMATION

1100€

- Savoir insérer de façon adaptée la proposition de rédaction des directives anticipées dans la pratique institutionnelle et quotidienne :
 - Connaître la loi et la place des directives anticipées sur le plan législatif : quels droits et quels devoirs.
 - Savoir ce que sont les directives anticipées et leurs caractéristiques : quelles obligations et pour qui ? Dans quelles situations ?
 - Connaître et maîtriser les outils de rédaction existants.
 - Apprendre à ne pas tomber dans les pièges en termes de rédaction et d'injonction au patient et à ses proches.
 - Acquérir un savoir-faire pour proposer la rédaction des directives anticipées au patient.
 - Prendre conscience des conséquences psychologiques de la rédaction des directives anticipées pour le patient.

CONTENU DE LA FORMATION

1. **Historique et nouvelle loi**
2. **Définition**
3. **Présentation d'outils existants**
4. **Exemples**
5. **Écueils à éviter**
6. **Comment aborder cette question ?**
7. **A quel moment et par quels intervenants ?**
8. **Quelles conséquences pour le patient ?**
9. **Comment intégrer la proposition de directives anticipées à la prise en soins institutionnelle**

Durée : 1 jours

VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DE DORDOGNE

Sophie FERRAGGI
Conseillère en Formation
Professionnelle
sophie.ferraggi@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 02 75 02
06 30 52 75 43

David POTTER
Coordonnateur Pôle Santé 24
pole.sante24@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 02 75 02